



L'essentiel du Bulletin d'information n° 898 avril 2026

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.

Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.

Droit général français et européen

Indivision : la loi n° 2026-248 du 7 avril 2026 vise à faciliter la **sortie de l'indivision** et à améliorer la gestion des **successions vacantes**, en levant **certains** blocages et en modernisant les procédures.

Droit des affaires

Procédures collectives : la **directive (UE) 2026/799 du 30 mars 2026** vise à harmoniser certains aspects clés des procédures d'**insolvabilité** au sein de l'UE afin de faciliter les restructurations et les cessions d'entreprises et d'améliorer le recouvrement pour les créanciers.

Droit bancaire

Voies d'exécution : la loi n° 2026-307 du 23 avril 2026 introduit un dispositif visant à accélérer le **recouvrement des créances commerciales incontestées entre professionnels**.

PGE : la **FAQ** est mise à jour sur le site de la **DG Trésor**.

HCSF : une proposition de loi vise à assouplir les règles applicables en matière de taux d'effort.

DGCCR : l'Autorité publie une enquête portant sur l'**assurance emprunteur**. Elle estime que les contrôles sont globalement satisfaisants même si des progrès sont attendus.

Panorama de jurisprudence

Consommateur : une personne qui conclut un **contrat de vente destiné à un usage en partie lié à son activité professionnelle et en partie étranger à cette activité**, peut être qualifiée de consommateur lorsque la finalité professionnelle est **si limitée qu'elle n'est pas prédominante** dans le contexte global de ce contrat (Cass. civ. (1ère ch.) 11 mars 2026).

Crédit à la consommation : la CJUE dit pour droit que la directive 2008/48 **s'oppose à ce que des intérêts soient appliqués non seulement sur le montant effectivement mis à disposition du consommateur, mais aussi sur des sommes correspondant aux coûts du crédit, tels que les frais ou primes d'assurance** (CJUE 23 avril 2026).

Prêt fictif et prêt-nom : la **preuve de l'existence d'un contrat occulte**, ou contre-lettre, au sens de l'article 1321 du code civil, dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, **peut être établie par tout moyen en cas d'intention frauduleuse des parties** (Cass. civ. (1ère ch.) 11 mars 2026).

Mandataire d'un consommateur : la CJUE dit pour droit que la **notion de consommateur n'inclut pas la personne physique qui, lors de la conclusion d'un contrat avec un professionnel au sens de l'article 2, sous c), de cette directive, est représentée par une personne morale** qui agit dans le cadre de son activité professionnelle (CJUE 25 février 2026).

Droit des sociétés

ANSA : le Comité juridique de l'ANSA apporte des précisions sur l'**entrée en vigueur et les modalités d'application du décret n° 2026-94 du 13 février 2026** relatif à la **modernisation des modalités de communication avec les actionnaires de certaines sociétés commerciales**.

Gel des avoirs : la CJUE juge que le **gel des fonds empêche, de manière absolue et sans conditions, une personne d'exercer les droits de participer à une assemblée de titulaires de certificats d'actions** au titre des certificats dont cette personne est titulaire et de voter lors de celle-ci (CJUE 12 mars 2026).

Marchés financiers

Contrôles SPOT AMF : deux synthèses ont été publiées, l'une relative au **parcours client digitalisé**, l'autre relative aux **fonctions de conformité et de contrôle interne des sociétés de gestion de portefeuille**.

Sanction AMF : une **société CIF** et ses deux dirigeants sont sanctionnés.

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)

Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)

Droit des sociétés - [Eva Ruimy](#)

Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)

Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#), [Emmanuelle Colson](#) et [Aurélie Duchemin](#)



L'essentiel du Bulletin d'information n° 898 avril 2026

Abus de marché : deux **décisions du tribunal correctionnel**, saluées par l'AMF, ont été rendues les 9 et 13 avril 2026.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

GAFI : le Groupe d'action financière définit ses **priorités clés** pour lutter contre la **finance illicite**.

Accès au registre des bénéficiaires effectifs : un décret du 24 avril 2026 transposant les dispositions de la **6^{ème} directive LCB-FT** est publié au Journal officiel.

Sanctions ACPR : la commission des sanctions prononce un blâme ainsi qu'une sanction pécuniaire de **1,3 millions d'euros** à l'encontre d'un établissement de paiement en raison de **plusieurs manquements à ses obligations en matière de LCB-FT**.

IBAN virtuels : l'ACPR et TRACFIN publient un rapport conjoint sur **les services d'IBAN virtuels offerts en France**.

Corruption

OCDE : l'Organisation publie ses **perspectives 2026** sur l'intégrité et la lutte contre la corruption.

Parlement européen : les députés européens donnent le feu vert à la **nouvelle directive européenne** établissant un **cadre de droit pénal harmonisé** visant à prévenir et à lutter contre la corruption dans l'ensemble de l'Union.

Économie numérique, informatique et libertés

Intelligence artificielle : le Parlement européen dresse l'état des lieux de l'**impact de l'IA sur le secteur financier** et formule ses recommandations.

NIS2 : l'ANSSI publie ses **objectifs de sécurité** dans l'attente de la **transposition** de la directive en droit national.

Cryptographie : l'ANSSI publie ses **recommandations**.

CNIL : la Commission publie un **référentiel** sur les durées de conservation des données applicables en matière de **gestion des ressources humaines**.

Services et instruments de paiement

BCE : l'Eurosystème présente sa **stratégie globale** pour l'**avenir des paiements** en Europe.

EBA : l'Autorité bancaire européenne publie une décision relative au **reporting des données SEPA** par les **Autorités nationales compétentes**.

Fraude bancaire : la loi n° 2025-1058 du 6 novembre 2025 visant à renforcer la lutte contre la fraude bancaire instituant un nouveau **Fichier national des comptes bancaires signalés pour risque de fraude** (FNC-RF) est **entrée en vigueur le 6 mai 2026**.

Crypto-actifs

MiCA : l'ESMA publie une **déclaration** concernant la **fin prochaine des périodes transitoires** au niveau de l'UE.

Obligation de conseil : la banque, qui reçoit un ordre de virement en vue de réaliser un **investissement sur le marché des crypto-actifs**, n'est débitrice d'**aucune obligation de conseil ou de mise en garde** quant aux risques de l'investissement projeté (Cass. com. 25 mars 2026).

OSMP : l'Observatoire publie une étude sur la **sécurité des paiements par crypto-actifs**.

ADAN : l'Association pour le développement des actifs numériques publie son **baromètre 2026**.

Fiscal

Impôt sur les salaires : L'OCDE a publié le 22 avril 2026, son étude annuelle relative à l'imposition des salaires.

Fraudes sociales et fiscales : l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi.

Apports multiples contenus dans un même acte : le Conseil d'Etat se prononce sur l'appréciation du seuil des soultes.

Perco : l'abondement ne peut pas varier en fonction de l'âge du salarié, sous peine de remise en cause des exonérations fiscales et sociales.

Supervision prudentielle

Une **ordonnance complétée par un décret** transposent la directive de 2024, relative aux succursales de pays tiers, aux pouvoirs de surveillance, aux sanctions et aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Calcul de la capitalisation boursière et du ratio de capitalisation boursière : nouveau règlement européen.

Social

Accord salarial de branche 2026 : l'AFB et quatre organisations syndicales représentatives de la Banque ont signé un accord annuel sur les salaires minima de la branche de la Banque.

Contrôles CNIL : le recrutement thématique prioritaire pour 2026.

EBA : analyse comparative des pratiques hommes-femmes au sein des organes de direction des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



Sommaire du Bulletin d'information n° 898 avril 2026

<u>Droit général français et européen</u>		
<u>Grandes réformes</u>	6	<u>Banque-Assurance</u> 40
- Droit civil : indivision et successions vacantes : simplification des procédures et renforcement des pouvoirs du juge		- Autorité
- Droit européen		- Distribution d'assurances
		- Jurisprudence
<u>Droit des affaires</u>	9	<u>Finance durable</u> 42
<u>Droit des affaires - Directive 2026/799 du 30 mars 2026 harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité</u>	11	- Finance responsable
		- Finance verte
<u>Droit bancaire</u>	16	<u>Droit des sociétés</u> 45
- Assurance emprunteur		- Droit des actionnaires
- Crédit		- Jurisprudence : gel des avoirs et interdiction d'exercice des droits de vote attachés aux titres
- Médiation		
- Protection des clients		<u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u> 49
- Recouvrement des créances et voies d'exécution : recouvrement des créances commerciales incontestées : la loi est adoptée		- Réglementation : accès au registre des bénéficiaires effectifs : publication d'un décret au Journal officiel
		- Autorité : ACPR-Tracfin : publication d'un rapport sur les services d'IBAN virtuels offerts en France
<u>Panorama de jurisprudence</u>		- Coopération européenne et internationale : GAFI : définition des priorités clés de la lutte contre la finance illicite
<u>Droit bancaire, Droit des affaires</u>	20	- Sanction financière
- Consommation : notion de consommateur : appréciation de la finalité prédominante		- Jurisprudence : sanction ACPR : amende de 1,3 million d'euros à l'encontre d'un établissement de paiement
- Crédit : clauses abusives : le délai de prescription ne peut courir dès la conclusion du prêt – condition suspensive d'octroi du prêt : absence de délai- crédit à la consommation : interdiction de faire courir les intérêts sur les coûts du crédit- prêt fictif et prête-nom : inopposabilité à la banque participante et validité de la cession de créance		<u>Corruption</u> 58
- Procédure		- Réglementation
- Procédures collectives : redressement judiciaire : impossibilité du retrait litigieux face à l'interdiction de paiement des créances antérieures		- Coopération européenne et internationale : OCDE : perspectives 2026 sur l'intégrité et la lutte contre la corruption
- Protection des clients : le mandataire d'un consommateur n'est pas un consommateur		- Jurisprudence : CJIP : première illustration de l'autorévéléation des faits à l'autorité judiciaire
- Recouvrement des créances et voies d'exécution		<u>Économie numérique, informatique et libertés</u> 61
- Sûretés : garantie autonome : appel licite en l'absence d'abus ou de fraude manifestes malgré la contestation du manquement contractuel- pluralité de cautions non solidaires : plafonnement du montant total des condamnations à la dette principale		- Économie et finance numérique : Parlement européen : résolution sur l'impact de l'intelligence artificielle sur le secteur financier
		- Informatique et libertés : gestion des ressources humaines : référentiel de la CNIL sur les durées de conservation
<u>Marchés financiers</u>	30	- Sécurité : cryptographie : recommandations de l'ANSSI - cyberattaques : publication de l'étude d'incidentologie InterCERT France
- Autorité		- Jurisprudence : données bancaires et contrôle fiscal : précisions de la CEDH
- Commercialisation		
- Infrastructure de marché		
- Marché		
- Médiation		
- Prestataire		
- Protection des investisseurs		
- Sanction, transaction et jurisprudence : abus de marché : décisions du tribunal correctionnel		



Crypto-actifs 73

- **Autorités**
- **Protection des investisseurs** : ADAN : publication du baromètre 2026 sur l'adoption des crypto-actifs
- **Réglementation**
- **Sanctions et jurisprudence** : cryptomonnaies : la banque n'est pas débitrice d'une obligation de conseil ou de mise en garde quant aux risques de l'investissement projeté

Services et instruments de paiement 76

- **Instruments de paiement** : BCE : présentation de la stratégie globale de l'Eurosystème pour l'avenir des paiements en Europe
- **Lutte contre la fraude** : OLAF : publication du rapport annuel 2025

Fiscal 81

- **BIC-IS**
- **Impôts locaux**
- **Impôt sur le revenu**
- **International**
- **Lutte contre la fraude** : fraudes sociales et fiscales : projet de loi
- **Procédure**
Jurisprudence : pas d'abus de droit lorsqu'une restructuration est justifiée aux plans économique et organisationnel – apports multiples contenus dans un même acte : appréciation du seuil des soultes – apports d'un usufruit temporaire : le régime dérogatoire s'applique, même si l'opération n'a pas dégagé de liquidité – PERCO : l'abondement ne peut pas varier en fonction de l'âge du salarié, sous peine de remise en cause des exonérations fiscales et sociales.

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable 90

- **Focus** : succursales de pays tiers : transposition de la directive de 2024 en ce qui concerne les pouvoirs de surveillance, les sanctions, les succursales de pays tiers et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance
- **Autorité**
- **Coopération internationale**
- **Réglementation prudentielle**
- **Jurisprudence**

Social 97

- **Conditions de travail**
- **Droit du travail** : gestion des ressources humaines : référentiel de la CNIL sur les durées de conservation
- **Formation professionnelle**
- **Rémunération, avantages sociaux, intéressement et participation** : épargne salariale – débloccage exceptionnel : proposition de loi- négociation annuelle obligatoire de branche pour 2026
- **Jurisprudence**